

Public concerné :

- Etre âgé de plus de 16 ans.
- Avoir obtenu la reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Avoir obtenu un accord d'orientation vers cette formation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Objectif de la formation :

Certification professionnelle et obtention d'un titre du Ministère du travail de Technicien d'Assistance en Informatique (niveau 4) afin d'exercer un des métiers suivants :

Technicien de maintenance en informatique - technicien informatique - technicien micro et bureautique - technicien micro réseau-technicien de Help Desk-technicien de hotline - technicien centre d'appel-technicien de service après-vente



Blocs de compétences du titre professionnel (rf : Référentiel Emploi Activité Compétences) :

- Mettre en service des équipements numériques.
- Intervenir sur les éléments de l'infrastructure.
- Assister ou dépanner les clients ou les utilisateurs.
- Vendre et négocier des produits et prestations de services informatiques.

Le métier :

Le technicien d'assistance en informatique met en service des équipements numériques, intervient sur les réseaux numériques et assiste et dépanne les utilisateurs de ces équipements. Il est en lien étroit avec les clients ou les collaborateurs. Le type d'entreprise, établissement ou magasin détermine le cadre d'intervention et ses interlocuteurs.

L'emploi s'exerce principalement en boutique informatique, en structure commerciale grand public, de manière indépendante, dans des centres de service, en entreprise de services du numérique, dans des collectivités ou en grande entreprise.

Il réalise l'installation initiale du matériel : poste de travail, applications et équipement mobile, il assure les mises à jour, il intervient pour améliorer les performances, ajouter des fonctionnalités ou corriger des dysfonctionnements. Il joue un rôle de conseil, il communique avec son responsable technique, le superviseur, les clients, les utilisateurs, les experts techniques,...

Il est amené à gérer plusieurs tâches en simultané dans le cadre de ses missions et rend compte de son travail.

Modalités de l'accompagnement à la reconversion professionnelle :

Prise en charge globale de chaque personne accueillie pour une équipe d'accompagnement : formateur professionnel, équipe médico-psycho-sociale composée d'un médecin, infirmier, neuropsychologue, assistantes sociales, psychologue du travail, conseillères à l'insertion professionnelle.

12 places

1896 heures de formation dont 735 heures en entreprise

Préparatoire intégrée de 2 mois (120h) en amont de la formation

Autres prestations :

- Service restauration (midi et soir)
- Hébergement en chambres individuelles. 8 chambres PMR.

Prise en charge / Rémunération :

- Les frais pédagogiques et d'hébergement sont pris en charge par l'Agence Régionale de Santé
- La rémunération est assurée par la Région de Nouvelle Aquitaine.

Lieu de formation : ESRP de Béterette – 1, avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex

Informations complémentaires :

- Visites information et visites évaluation.
- Contacter : Jessica Bouncer Tél. : 05.59.06.10.33
- Par internet : contact@crp-beterette.com

Site Internet : www.crp-beterette.com